



DELIBERATION : N° 2025/058

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC

Objet : **Camps ski 2026 – Tarification.**

Convocation du : 5 décembre 2025

Rapporteur : Mme Céline MENQUET

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 10 décembre 2025 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (15) : CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine, GAILLARD David, MENQUET Céline, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, GENSSLER Bernard, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, SENNEGON Stéphane, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, GERVOT Christian, ZOLLI Daniel, CLUZEL Pascal.

Etaient absents excusés représentés (03) : SCHULTZ Isabelle a donné pouvoir à DE MACEDO Karine, FLAIG Béatrice a donné pouvoir à BILBAUT Mathilde, GUERIN Sébastien a donné pouvoir à CHARPENTIER Stéphane.

Membres absents excusés non représentés (01) : MARTIN Déborah.

Ne prennent pas part au vote () :

Nombre de votants : (18).

Secrétaire de séance : GAILLARD David.

Considérant que dans le cadre du service animation, il est proposé d'organiser un camp ski-neige à Gouaux de Larboust pour 24 enfants, de 9 à 16 ans (à partir du CM1) du 22/02/2026 au 27/02/2026 ;

Considérant que ce camp ski-neige revêt plusieurs objectifs :

- Permettre à l'enfant d'être acteur de ses vacances (repas en gestion libre, choix de ses activités, ...),
- Découvrir et respecter l'environnement naturel et humain tout au long du séjour.
- Travailler sur les notions d'entraide et de solidarité autour d'activités nouvelles (ski, randonnée, raquettes, ...).

Considérant que l'encadrement de ce camp est assuré dans le respect des critères légaux, comme suit :

Un Directeur BEESAPT
 Une directrice adjointe BAFD
 1 Animatrice BAFA

Considérant le prix de revient de ce camp tel que décomposé ci-après :

Transport :	1 400.00 €
Hébergements / Alim / activités :	10 600.00 €
Personnel :	4 000.00 €
Coût du Séjour :	16 000.00 €
Prix de revient :	660.00 € par enfant.

Les propositions de tarifs concernant ce séjour sont les suivantes :

Familles :

Hors communes adhérentes :	660.00 €
QF plus de 2 201 €	610.00 €
QF de 2 001 € à 2 200 €	590.00 €
QF de 1 801€ à 2 000€	570.00 €
QF de 1 601€ à 1800€	550.00 €
QF de 1 401€ à 1600€	530.00 €
QF de 1 201€ à 1400€ :	510.00 €
QF de 1 001€ à 1200€	490.00 €
QF de 801€ à 1 000€	420.00 €
QF moins de 800€ :	390.00 €

Familles avec aides de la CAF à partir de – 800€ (10 €/jour) : 390-60 = **330.00 €**

Familles avec aides de la CAF à partir de – 600€ (12 €/jour) : 390-72 = **318.00 €**

Familles avec aides de la CAF à partir de – 400€ (18 €/jour) : 390-108 = **282.00 €**

Selon le quotient familial, et au regard de la situation des familles, le CCAS de Lévisait pourra apporter une aide complémentaire à ce séjour, qui sera fixée lors de la prochaine réunion de son conseil d'administration. Les titres de recettes seront émis en conséquence des participations définies.

La participation des communes adhérentes est calculée sur la différence entre le prix appliqué aux familles et le prix de revient du séjour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs proposés ci-dessus pour le camp ski-neige de l'année 2026.

Pour : 18
Contre : 00
Abstention : 00
Ne prend pas part au vote : 00

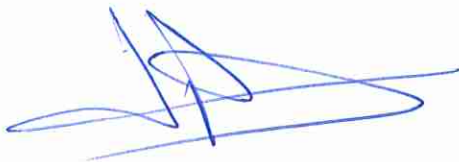
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 10 décembre 2025

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le secrétaire
David GAILLARD



Le Maire
Stéphane CHARPENTIER



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le



ID : 031-213102973-20251210-2025_12_10_058-DE